

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL U13 MASCULINS - 5X5

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER - 2023-2024

Le Comité d'Ille et Vilaine de Basket Ball organise sur son territoire un championnat départemental U13. Cette compétition se déroule conformément aux divers règlements de la FFBB (règlements généraux, règlement des salles et terrains...), du Comité 35 (règlement sportif départemental) et selon le présent règlement.

ENGAGEMENT D'ÉQUIPES D1-D2 POUR LE 01/07/2023 ET D3-D4 POUR LE 13/09/2023

- Les groupements sportifs doivent remplir et déposer un dossier de candidature, avant le 01/07/2023 pour la D1 et D2.
- Après étude des dossiers, le pôle sportif retient les équipes qui sont convoquées au plateau d'access région du mois de septembre.
- Le plateau U13 est qualificatif pour le niveau régional et les équipes terminant aux places qualificatives pour le niveau régional ne peuvent refuser l'accession à ce niveau sous peine de non qualification au niveau départemental demandé.
- Suite aux plateaux d'access région (départemental et régional), le pôle sportif établit le championnat D1 et D2, puis D3 et D4.

DÉROULEMENT

DU CHAMPIONNAT

- Les Groupements Sportifs engagent leur(s) équipe(s) en championnat D1 et D2 avant la fin juin de la saison écoulée; en D3 et D4 début septembre de la saison en cours (dates précisées chaque année à la fin de la saison précédente).
- Dès la fin des plateaux régionaux, le pôle sportif constitue les poules de l'ensemble des divisions, en tenant compte des vœux et de la situation géographique des équipes. En fonction du nombre d'engagement, le pôle sportif se réserve le droit de modifier le nombre de poules ou d'équipes engagées par poule.
- A l'issue de la 1ère phase et en fonction des Championnats U13 établis par la Ligue Régionale, une montée peut intervenir vers le niveau Régional pour la 2ème phase.
- Cette saison le championnat D1 est composé de 3 poules. Les équipes classées premières, ainsi que le meilleur deuxième (l'équipe ayant la meilleure différence points marqués/encaissés), s'affronteront lors des finales d'accession région les 16 & 17 décembre. Le format retenu est un « Final Four », avec les ½ finales le samedi et la finale le dimanche. Le vainqueur se verra ainsi proposé pour la montée au niveau régional. Le lieu reste à définir.
- À partir de janvier, la deuxième phase débute avec des nouveaux championnats. Les poules sont réalisées en tenant compte des résultats sportifs de la première phase (montées descentes) ainsi que l'intégration de nouvelles équipes en division 4.

Pour participer aux différentes épreuves sportives, toute personne physique, joueur, entraîneur, arbitre, OTM, ..., doit être titulaire d'une licence FFBB validée pour la saison en cours.

Règles de participation Championnats U9 - U15 Départemental								
Nombre de joueurs autorisés	10 maximum							
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence OC	Sans limite						
	Licence 1C-2C-0CT-0CAST- 1CAST ou 2CAST (hors CTC)	5 maximum						
Couleurs de licence autorisée	Blanc	Sans limite						
	Vert	Sans limite						
	Jaune	4 au						
	Orange	maximum						

RÈGLES DE PARTICIPATION

(*4 maximum si création de la 1ère équipe seniors)

Les licences 0CT ne sont pas autorisées en cas d'équipe en entente.

<u>Dans le cas d'une Coopération Territoriale de Clubs</u>:

Une inter-équipe devra inscrire sur chaque feuille de marque des rencontres auxquelles elle participe :

- a) Un minimum de 3 joueurs du club porteur en D1 Pas de quota pour les divisions inférieures
- b) Un maximum de 5 joueurs titulaires d'une licence AST délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe
- c) Pas besoin d'AST CTC en département

NOMBRE DE PARTICIPATION AUTORISÉES

Un joueur des catégories d'âge U13 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre sur trois jours de suite (consécutifs) qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales).

HORAIRES OFFICIELS DES RECNONTRES

Les Groupements Sportifs recevants, fixent l'heure des rencontres conformément aux calendriers établis par le Comité d'Ille et Vilaine et au tableau ci-dessous. Les horaires doivent être saisis via la plateforme FBI V2, au plus tard le 8 novembre pour la 1ère phase, et le 13 janvier 2024 pour la 2ème phase. En cas de changement dans la saisie d'horaires, en deçà de 15 jours avant la rencontre une amende sera appliquée (voir les Dispositions Financières).

CATEGORIES HORAIRE DE BASE		Début de rencontre possible entre		
U13	15h30 (samedi)	14h00 et 17h00		

Possibilité de jouer en dehors de ces horaires après accord des deux clubs!

CATÉGORIES AUTORISÉES

- U13 (2011)
- U12 (2012)
- U11 (2013) surclassé « D13 » (surclassement par médecin de famille)
- U10 (2014) surclassé « D13 » (surclassement par médecin de famille)

PARTICULARITÉS DU CHAMPIONNAT

Temps de jeu	Mi- temps	Intervalle entre les ¼ temps	Temps- morts	Prolon gation	Taille de ballon	Ligne à 3pts	Hauteur du panier
4x8'	5'	2'	3/matchs	2'	6	6m75	3m05

Les écrans porteurs de balle et non porteur de balle ne sont pas autorisés. La défense individuelle est obligatoire, et la défense de zone interdite.

RÈGLES FÉDÉRALES IMPORTANTES SUR LES CHANGEMENTS

Dans les championnats Jeunes jusqu'à la catégorie U15 inclus, pour favoriser le jeu rapide, aucun remplacement ne doit être accordé si une remise en jeu a lieu en zone arrière, à moins que le jeu soit interrompu pour :

- Une faute sifflée,
- Un temps-mort accordé,
- Un arrêt de jeu prolongé (ex : joueur blessé, ballon roulant derrière les tribunes, ...)

LICENCES ET MUTATIONS

- 1. Les licences 1C_(Mutation entre le 01/06 et le 30/06), 2C (Mutation entre le 1/07 et 28/02) & OCT (licence Prêt) ne sont pas cumulatives, mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause, dépasser le nombre de TROIS en seniors, sauf en cas de création de la première équipe senior féminine ou masculine de l'association sportive et de CINQ en championnat jeunes.
- 2. Le nombre de licence AST est illimité dans toutes les catégories. Ces licences AST CTC ne sont délivrées qu'au sein de clubs d'une même CTC.
- 3. Attention, les équipes qui montent en Région à mi-saison doivent, impérativement, avoir des licences AST AST CTC
- 4. Les licences AST CTC ne sont pas obligatoires en Département.